

Présentation du contrat d'objectifs et de moyens de France Télévision

Catherine Tasca a présenté le 12 novembre le contrat d'objectifs et de moyens qui sera signé dans les prochaines semaines par l'État et France Télévision, en vertu de la loi du 1er août 2000. Si la ressource publique progressera en moyenne de 3,5 % par an sur la durée du contrat (2002-2005), un premier versement de 350 millions de francs sur la dotation en capital d'1 milliard de francs destiné à financer les chaînes publiques créées pour le numérique, interviendra dès 2002. Par ailleurs, France Télévision prend en vertu de ce contrat des engagements qualitatifs et quantitatifs, afin notamment d'assurer la diversité et la spécificité des programmes en soutenant la création. Le contrat précise ainsi les genres de programmes à privilégier aux heures de grande écoute : information, découverte, spectacle vivant, programmes régionaux, sports et programmes destinés à la jeunesse. Une charte de l'antenne, devrait être adoptée en début d'année prochaine afin de formaliser les engagements des chaînes publiques à